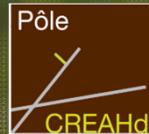


Action collective en montage

VERIFICATION D'ECO-TECHNOLOGIES INNOVANTES



Vous souhaitez promouvoir vos produits ou technologies éco-innovantes sur les marchés national et européen?

Vous avez besoin de montrer que les performances de votre produit ou technologie sont fiables et crédibles ?

La **CDPEA** et **RESCOLL**, avec le appui du **CREAHD** et le soutien financier du **CONSEIL REGIONAL d'AQUITAINE**, se sont associées dans une démarche collective dont l'objectif est de permettre à 5 à 10 PME de la région Aquitaine de renforcer les garanties environnementales et techniques revendiquées par le fabricant vis-à-vis des acheteurs, financeurs et assureurs.

Dans le cadre du programme ETV (Environmental Technology Verification) et face aux enjeux environnementaux, il est important d'accélérer le développement des technologies ou produits visant à réduire l'impact environnemental. Pour permettre à ces nouvelles technologies plus performantes d'accéder rapidement au marché, **RESCOLL** peut vous accompagner pour la réalisation de vérifications des revendications des performances de votre produit qui conduira à l'obtention d'une déclaration de vérification ETV diffusée sur le site web de la Commission Européenne.

RESCOLL et la **CDPEA** vous proposent ainsi, entreprises aquitaines, de bénéficier d'une prestation de vérification dans le secteur du BTP, avec le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine et du **CREAHD**.

RESCOLL est désormais accréditée ISO 17020 et a été déclarée Organisme Vérificateur dans le domaine des « matériaux, déchets et ressources » par la Commission Européenne dans le cadre du programme ETV (Environmental Technology Verification).

La **CDPEA** est un centre régional d'accompagnement et de ressources dédié aux acteurs professionnels de l'acte de construire. Cette association, orientée vers la construction durable, permet aux acteurs de la construction de s'adapter aux nouvelles exigences technologiques, sanitaires, environnementales et économiques.

En quoi consiste ETV ?

Reconnu dans toute l'Europe, ce nouveau dispositif européen permet aux vendeurs et développeurs d'éco-technologies innovantes soucieux de l'environnement de faire vérifier une revendication de performances, et de communiquer dessus grâce à la déclaration de vérification ETV. Cette vérification est réalisée par une tierce partie indépendante nommée Organisme Vérificateur.

A qui s'adresse cette offre ?

Aux PMI au sens européen du terme*

Aux entreprises de la région Aquitaine

Aux entreprises du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

**Entreprise de moins de 250 salariés déclarant soit un CA annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.*

RESCOLL

8 allée Geoffroy de Saint-Hilaire

CS 30021

F-33615 Pessac Cedex

tel. +335 47 74 69 00

fax. +335 47 74 80 13

www.rescoll.fr

www.greenmaterials.fr

Contact : ETV@rescoll.eu

CDPEA

159 Avenue de l'alouette

F-33700 Mérignac

tel. +335 47 48 16 20

fax. +335 56 57 18 47

www.cdpea.fr

Contact : cdpea@cdpea.fr

CREAHD

6 allée Doyen Brus

F-33600 Pessac

tel. +335 57 57 04 95

fax. +335 56 15 11 75

www.creahd.com

Contact :

v.seppeliades@creahd.com

